

## BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 498.272

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

## Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

M. OSMUND BLYTH WADE résidant en Angleterre.

Demandé le 12 avril 1919, à 11<sup>h</sup> 16<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 11 octobre 1919. — Publié le 7 janvier 1920.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 25 janvier 1919. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a trait aux porte-plume à réservoir et elle concerne les porte-plume du type dans lequel le réservoir à encre comprend un récipient qui, formé de caoutchouc, est, lorsqu'on remplit la plume, comprimé d'abord pour y faire plus ou moins le vide, la pression exercée sur lui étant ensuite relâchée, lorsque le porte-plume est plongé dans l'encre, pour permettre à cette encre de passer dans le récipient.

L'invention a pour objet d'offrir un moyen simple et efficace, pour effectuer la compression du récipient à encre, évitant d'avoir à prévoir un mécanisme interne pour déprimer le récipient, avec ce résultat que la surface du porte-plume est laissée sans saillies qui, outre qu'elles sont la cause que le porte-plume présente un aspect plus ou moins disgracieux peuvent constituer une gêne pour la personne qui s'en sert, ou peuvent même être la cause que le récipient peut se trouver accidentellement déprimé à un moment inopportun.

Un autre avantage résultant de l'utilisation de l'invention est que l'aspect général du porte-plume n'est pas désavantageusement modifié, comme tel serait le cas si une saillie était prévue, sur l'extrémité du chapeau usuel, pour déprimer le récipient, auquel cas, en outre, la saillie en question pourrait constituer un

inconvéniement lorsqu'on porte le porte-plume en poche.

Suivant l'invention, il est prévu une perforation dans le corps du porte-plume et, à l'extrémité du porte-plume qui est opposée à celle portant la plume, est vissé ou assujéti autrement, d'une façon détachable, un bouchon possédant une tige ou prolongement qui est susceptible de passer librement à travers la perforation en question et est obligé à appuyer sur le récipient pour le comprimer afin d'en expulser l'air.

Sur le dessin ci-joint :

Fig. 1 représente le récipient à encre retiré du porte-plume;

Fig. 2 représente le corps du porte-plume, le récipient à encre étant enlevé;

Fig. 3 est une coupe, représentant le récipient à encre en cours de compression.

*a* désigne le corps du porte-plume. *b*, la partie extrême amovible à laquelle le réservoir à encre *c* est attaché et *d*, un bouchon qui peut se visser dans l'extrémité du corps *a* et qui est pourvu d'une tête molettée *d*<sup>1</sup> et se termine par une tige *d*<sup>2</sup>. Le corps du porte-plume est percé, en *a*<sup>1</sup>, d'un trou dans lequel le prolongement ou tige *d*<sup>2</sup> du bouchon *d* peut passer librement pour venir appuyer sur le réservoir *c*, une bande de matière rigide, *e*, étant prévue,

de la manière connue, sur le réservoir, afin que la pression appliquée agisse autant que possible sur toute la longueur de ce réservoir. Après s'en être servi, on replace le bouchon<sup>d</sup> en position sur l'extrémité du porte-plume, en laissant le corps exempt de toute saillie qui, outre qu'elle pourrait gêner la personne qui se sert du porte-plume, pourrait accidentellement être pressée et faire sortir l'encre.

10

## RÉSUMÉ.

L'invention comprend :

Un porte-plume à réservoir, possédant un

réservoir compressible pour l'encre, essentiellement caractérisé par le fait que le moyen pour comprimer ce réservoir comprend un bouchon monté, de façon à pouvoir en être enlevé, à l'une des extrémités du porte-plume et possédant une partie susceptible d'être passée à travers un trou pratiqué dans le corps du porte-plume et de comprimer le réservoir à encre.

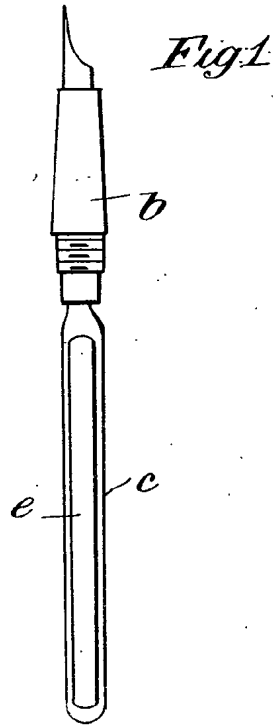
15

20

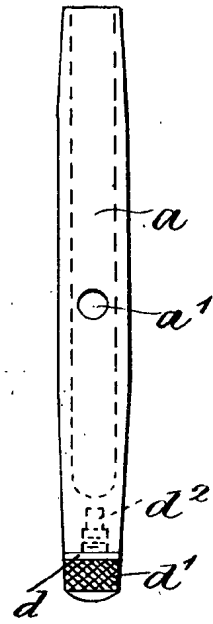
O. B. WADE.

Par procuration :

BRANDON frères.



*Fig. 2.*



*Fig. 3.*

